



FICHE TECHNIQUE 3980-000

FORM OIL

Agent de décoffrage conforme aux COV

DESCRIPTION

L'agent de décoffrage FORM OIL est, lorsqu'il est correctement appliqué, un moyen économique de réduire grandement le bullage et de maximiser le rendement du béton. FORM OIL contient un ingrédient chimiquement inerte de poids moléculaire élevé qui empêche l'adhésion du béton au coffrage.

UTILISATIONS

FORM OIL peut être employé sur différents types de coffrages comme ceux en bois, en acier, en aluminium, en fibre de verre, en contreplaqué de tous grades (pré-huilé, revêtu, LDO, NDO, HDO, etc.) ou enduits d'époxy ou d'uréthane de même que sur les coffrages tubulaires de fibre. **NE PAS UTILISER** sur les coffrages de polystyrène expansé (styromousse), de caoutchouc, de latex ni de latex fait de SBR ou de caoutchouc naturel. FORM OIL accroît la durée de vie des coffrages de bois en pénétrant dans le bois pour l'imperméabiliser et empêcher sa détérioration. Il réduit aussi l'entretien des coffrages métalliques en formant un film antirouille qui rend la surface métallique quasiment autonettoyante et à l'épreuve de la rouille.

FORM OIL peut être appliqué sur les coffrages tubulaires de fibre même si ceux-ci ont déjà été enduits. Les tubes seront enlevés beaucoup plus facilement même après 60 à 90 jours. Si les tubes sont retirés après 5 à 10 jours, le frottement manuel sera grandement facilité si les tubes sont enduits avec FORM OIL.

FORM OIL réduit aussi le temps de nettoyage des machines car il minimise l'accumulation de béton. Les finisseuses, camions, malaxeurs, épanduses-finisseuses, buggys, goulottes et autres équipements devraient être pulvérisés quotidiennement avec FORM OIL pour un nettoyage plus aisé et une protection contre la rouille.

Lorsqu'appliqué correctement, FORM OIL ne tachera pas ni ne décolorera le béton et réduira grandement le bullage. FORM OIL est aussi disponible dans une formulation pour l'hiver.

EMBALLAGE

Seaux de 18,9 litres
Barils de 205 litres

RENDEMENT

14,7 à 36,8 m²/L. Le taux de recouvrement dépendra de la texture, de la porosité et de l'état du coffrage.

DURÉE DE CONSERVATION

Deux ans à partir de la date de fabrication lorsque stocké à l'intérieur dans son contenant d'origine non ouvert entre 4 et 32°C (40 à 90°F).

SPÉCIFICATIONS

- Conforme aux limites de concentration en COV de la réglementation canadienne sur les revêtements architecturaux.

DONNÉES TECHNIQUES

Teneur en COV : < 250 g/L

APPLICATION

Préparation de la surface... Bien nettoyer la surface des coffrages avant l'application. Enlever la rouille et la calamine selon les bonnes pratiques de bétonnage. Lorsque de nouveaux coffrages de bois de tout type (bois franc, contreplaqué, bois brut, etc.) sont employés, il est impératif d'appliquer et de ré-appliquer FORM OIL jusqu'à saturation complète avant la première utilisation.

Méthode d'application... La pulvérisation est la méthode d'application idéale. Il est recommandé d'utiliser un pulvérisateur industriel comme un Chapin 1949 muni d'une buse offrant un débit de 0,379 litre par minute. FORM OIL peut aussi être appliqué au pinceau, au rouleau ou à la vadrouille. Appliquer une couche mince pour un maximum d'efficacité et d'économie. Les flaques et coulures doivent être enlevées. Avec les coffrages métalliques, les meilleurs résultats sont obtenus en vaporisant un « brouillard » de FORM OIL.

Page suivante ...

W. R. MEADOWS OF CANADA

70 Hannant Court, Milton, ON L9T 5C1
21 Streambank Ave. Sherwood Park, AB T8H 1N1
(800) 342-5976
Ventes Montréal: (514) 865-2406

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON /
Sherwood Park, AB
www.wrmeadows.com
info@wrmeadows.com

PRÉCAUTIONS

NE PAS APPLIQUER TROP DE FORM OIL SUR LES COFFRAGES ET L'ÉQUIPEMENT. NE PAS DILUER NI MÉLANGER AVEC D'AUTRES PRODUITS. NE PAS UTILISER sur les coffrages de polystyrène expansé (styromousse), de caoutchouc et de latex (ou de latex fait de SBR ou de caoutchouc naturel) ni sur les coffrages enduits de plâtre. Pour le béton préfabriqué ou précontraint ainsi que la production de drains, veuillez employer DUOGARD de W. R. MEADOWS. Lire et suivre toutes les instructions pour l'application, les précautions et la fiche de données de sécurité avant usage.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Se référer à la fiche de données de sécurité pour des informations complètes sur la santé et la sécurité.

NUMÉRO ET TITRE DE LA SPÉCIFICATION

03 11 00 - Coffrage du béton

INFORMATION LEED

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

- MRc9: Gestion des déchets de construction et de démolition
- EQc2: Matériaux à faible émission [Pour les établissements de soins de santé et les écoles (produits appliqués à l'extérieur) UNIQUEMENT]

Pour des informations LEED supplémentaires et la fiche de données de sécurité, visiter www.wrmeadows.com

2020-07-08

SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

Garantie: W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.